

Le bureau du Cnis s'est réuni le 8 décembre 2016 sous la présidence de Yannick Moreau.

Le premier point de l'ordre du jour est consacré à l'examen final du projet de transmission électronique sécurisée de données privées en vue de la réalisation de l'enquête statistique sur les prix à la consommation, opération pilotée par l'Insee dite aussi « données de caisse ». L'objectif de cette dernière étape est la délivrance par le Cnis d'un avis sur cette opération, en préalable à la décision du Ministre, conformément à l'article 3 bis de la loi de 1951 instauré par la loi pour une république numérique du 7 octobre 2016. Françoise Maurel rappelle le processus qui a précédé cet avis et le contenu de ce dernier. Au vu des différents éléments, le projet d'avis du Cnis, favorable à l'opération, est adopté par le bureau.

Jean-Luc Tavernier annonce la nomination imminente des deux nouveaux membres du bureau du Cnis, au titre de personnalités qualifiées (arrêté ministériel en date du 8 décembre) : Patrice Duran, professeur des universités au département des sciences sociales de l'ENS Cachan, et Olivier Passet, directeur des études économiques de Xerfi, en remplacement de Yannick Moreau et Jean-Claude Betbeze.

À la veille de son départ, la présidente Yannick Moreau rappelle tout l'intérêt qu'elle a pris à la présidence du Cnis et salue la qualité de ses travaux. Elle fait part au bureau de certaines remarques sur le fonctionnement du Cnis. Elle considère que ce fonctionnement est complexe et devrait être mieux expliqué aux nouveaux membres du Conseil. Le travail des commissions est aussi assez difficile d'accès, il devrait être mieux diffusé et vulgarisé, notamment en modernisant le site Internet et en utilisant des vidéos. Elle souligne la qualité et les apports du colloque organisé en 2016 sur les comparaisons internationales, en souhaitant que les efforts sur ce sujet se poursuivent en continu. Elle pointe enfin la faible visibilité de la statistique publique dans son ensemble et donc le besoin d'actions en ce sens du SSP et du Cnis. La discussion fait apparaître un accord des membres du bureau sur la plupart de ces constats et propositions.

S'agissant du bilan d'activité des commissions, Jean-Claude Frécon pour la CNERP rappelle l'excellent bilan de la collecte par Internet du Recensement en 2016, sans effet négatif sur la non-réponse. Il évoque la nouvelle application informatique de l'Insee, RORCAL, et les travaux de concertation menés en préalable à sa mise en œuvre. Pierre-Yves Geoffard, pour la commission Services publics, rappelle les thèmes traités en 2016, notamment celui des retraites, ainsi que le sujet récurrent de l'accès des chercheurs aux données et le besoin de moderniser la concertation au sein du Cnis, qui représente un fort enjeu pour le futur site Internet.

Antoine Bozio, co-président (avec Pierre-Yves Geoffard), présente le pré-rapport du groupe de travail du Cnis destiné à faciliter la mise en œuvre de l'article 36 de la loi pour une république numérique, relatif à l'accès des chercheurs aux données publiques. Il s'agit d'une version très provisoire du rapport, suite à un travail du groupe de travail mené en deux mois et demi seulement. Après un état des lieux juridique et pratique des accès aux données publiques, hors données statistiques de la santé et fiscales, et celui des bonnes pratiques étrangères, le projet de rapport formule 12 recommandations, qui visent notamment à une meilleure coordination des filières d'accès et à améliorer l'information sur ces accès. Le rapport propose la création d'une instance de concertation unique entre les chercheurs et les

différentes voies d'accès. Le bureau a suggéré que cette instance soit rattachée au Cnis, qui paraît l'organisme le plus adapté. La nouvelle version du rapport sera adressée aux membres du bureau avant sa transmission début 2017 à la secrétaire d'État au numérique, qui en est la commanditaire.

Le bilan d'activité 2016 et les projets d'orientations générales du conseil pour 2017, qui seront présentées pour approbation à l'assemblée plénière, font l'objet d'une présentation et d'une discussion succinctes. Les six orientations de 2016 issues du précédent moyen terme sont revues à la marge pour tenir compte notamment des avancées de l'année, parmi lesquelles figurent notamment les articles de la loi numérique impactant les statistiques et l'accès aux données, ainsi que le colloque sur les comparaisons internationales.

Avant que la présidente ne conclue la réunion, Jean-Luc Tavernier commente l'actualité du Service statistique public. Sur le plan institutionnel français, l'actualité est surtout marquée par l'impact de la loi numérique, qui implique de nombreuses évolutions dans le mode de diffusion des travaux. La diffusion de Sirene est la plus impactée par le principe de gratuité et par le statut spécifique de donnée publique entrant dans le « service public de la donnée » géré par Etalab. Une nouvelle diffusion de Sirene en *open data* sera mise en place dès janvier 2017, sans baisse de qualité.

L'inspection générale de l'Insee a rendu le rapport de mission sur les statistiques du tourisme. Le service statistique public répond bien au règlement européen de référence de 2011. Il fournit des chiffres de cadrage pertinents et de ce fait attendus au niveau national et régional. Les enquêtes de fréquentation touristique régionale constituent un outil conjoncturel qui doit privilégier la rapidité et la régularité des diffusions. Comme par ailleurs aucune source de type « big data » ne constitue une alternative de substitution, même partielle, le rapport propose de consolider le dispositif actuel d'enquêtes, tout en le rationalisant pour en diminuer le coût.

Depuis 2012, l'Insee s'est lancé dans un plan d'expérimentations d'enquêtes ménages par Internet. C'est aussi le cas des enquêtes annuelles de recensement, pour lequel un taux de 39 % de réponse par Internet a été atteint en 2016. Un nouveau plan stratégique vise à développer la collecte par Internet dans les enquêtes ménages, à l'horizon de 5 ans. Les objectifs visent à améliorer à la fois la qualité (taux de réponse pour les populations peu disponibles pour le face à face), l'efficacité, la réactivité et l'image d'innovation de l'institut.

Jean-Luc Tavernier évoque enfin l'ouverture du nouveau site Internet de l'Insee en novembre, totalement refondu par rapport au précédent.